

Vole de matériel sur un chantier

Par hauvion_old, le 18/11/2007 à 20:12

bonjours je travail dans le secteur du bâtiment, lors d une intervention sur un chantier je me suis fais volé un matériel (scie circulaire). Quelle est le degret de responsabilité qui peut m être affecté. Mon employeur a t il le droit l également de me faire remboursser ce matériel ou de me le sésire directement sur mon salaire. En résumé comment sa ce passe.

Par monoluxi_old, le 25/11/2007 à 15:55

Bonjour, dans la pratique votre employeur n'a pas à vous faire supporter le rembourssement du matériel volé et la résponsabilité de ce vol au titre de l'article 1384 du code civil.

Par hauvion_old, le 26/11/2007 à 19:32

je vous remerci de votre reponse qui m est trés utile.

Cordialement Nicolas